

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES
PRÉAVIS 10/2022 :
Service de défense incendie et secours Ouest Lavaux –
Passage en association de communes SDIS Ouest-Lavaux**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Ont participé le 10 octobre 2022 à la séance de présentation du présent préavis :

| | |
|---|---|
| Bureau du Conseil : | Mme Sandra Gillard, Présidente |
| Municipalité : | Mme Nathalie Greiner, Syndique M. Jean Claude Favre M. Damien Cuche |
| Représentant du SDIS | Major Sébastien Baehler, Commandant |
| Commission consultative des affaires régionales | M. Jean-Charles Bartolacelli, Président Mme Caroline Aubert Mme Claudine Gygi Mme Andrea Merchan Betancourt Dürr |
| Commission des finances : | M. Christian Marrel, Président Mme Hannah Grossenbacher Mme Amélie Ramoni-Perret M. Daniele Annese |
| Excusée : | Mme Sakine Uçurum Pion |

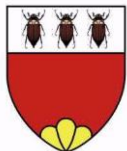
Préambule

Après une brève introduction par notre Présidente, Mme Sandra Gillard, notre Syndique, Madame Nathalie Greiner, nous a présenté en détail le préavis 10/2022 et les raisons ayant conduit les Municipalités des quatre communes de l'entente à vouloir passer d'une entente intercommunale à une association de communes.

Ces raisons étant amplement décrites et développées dans le préavis, nous n'allons pas y revenir et nous vous prions simplement de vous y référer pour plus de détails.

Analyse

Sur le plan financier, comme mentionné dans le préavis en page 5, les critères sur lesquels s'appuyait la clé de répartition des coûts de l'entente intercommunale actuelle ont été modifiés et simplifiés suite à la fermeture du site de Belmont et en vue de la préparation du passage en association.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PRÉAVIS 10/2022 : Service de défense incendie et secours Ouest Lavaux – Passage en association de communes SDIS Ouest-Lavaux

Appliquée pour la première fois à l'exercice 2022, cette clé basée sur les données 2020 représente pour notre commune une participation aux coûts nets s'élevant à 11,32%, ce qui est plus avantageux en comparaison de l'ancienne clé de répartition, qui prévoyait un taux de 14,87%. Relevons à ce propos que Belmont est la seule commune pour qui ce taux a diminué.

Ce chiffre augmentera certes légèrement en 2023, conformément aux critères fixés par les communes concernées, pour s'établir à 11,37%. Toutefois, étant donné que le budget 2023 du SDIS Ouest-Lavaux a été finalisé et qu'il laisse apparaître une diminution des charges prévisionnelles d'environ 3,2%, l'impact financier du changement peut être qualifié de négligeable, puisqu'il représentera même une baisse des charges d'environ CHF 2'800.- pour notre commune.

Enfin, précisons qu'un certain nombre d'actifs, représentés uniquement par des véhicules, seront repris par l'association à leur valeur entièrement amortie, soit à un coût nul. Le produit d'une éventuelle revente de ces véhicules reviendrait toutefois aux communes selon la répartition valable au moment de l'achat. À noter qu'aucun véhicule n'appartient à notre commune.

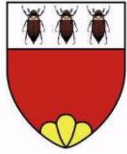
Avis de la Commission des finances

Avec ce passage en association, la Municipalité de Belmont et celles des trois autres communes souhaitent faciliter la gouvernance politique du SDIS Ouest-Lavaux et lui faire adopter une forme juridique semblable à celle des deux autres entités de sécurité actives sur nos communes, soit la police et la protection civile. L'association bénéficiera de la personnalité juridique et pourra donc par exemple avoir des comptes de bilan, être propriétaire de ses actifs, acheter son propre matériel, etc. Les décisions seront prises plus rapidement par le comité de direction, qui connaît très bien la réalité du terrain.

Autre avantage : notre administration communale sera soulagée par le fait qu'elle n'exercera plus la fonction de boursière pour le SDIS.

Financièrement parlant, un plafond d'endettement sera fixé à CHF 1 million, ce qui permettra de couvrir les grosses dépenses à venir ces prochaines années, soit le remplacement de deux véhicules pour un coût de CHF 250'000.- à CHF 300'000.- chacun.

En dépit de cela, l'impact financier sur les comptes communaux, comme déjà mentionné, devrait être négligeable en regard des gains d'efficience attendus.



**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES
PRÉAVIS 10/2022 :
Service de défense incendie et secours Ouest Lavaux –
Passage en association de communes SDIS Ouest-Lavaux**

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du **préavis 10/2022** et vous propose de les accepter sans modification.

Pour la Commission des finances :

Christian MARREL
Président

Hannah GROSSENBACHER

Amélie RAMONI-PERRET

Sakine UÇURUM PION

Daniele ANNESE

Fait à Belmont-sur-Lausanne, le 30 octobre 2022